

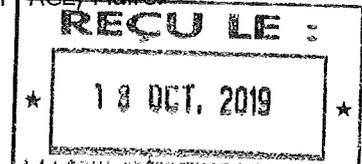
COMMUNE de
SEYSSSES
10 Place de la
Libération
31600 SEYSSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 15
Procurations : 6
Absents : 8
Votants : 21
Pour : 16
Abstentions : 5

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire

Date de la convocation : 10 octobre 2019



PRESENTS : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Yvelise MONTAUBAN, Jérôme BOURELLOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA.

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH à Magali GRANDSIMON, Mryvonne SALES à Alain PACE, Frédérique LAURENS à Philippe RIBET, Jennifer DURAND à Alain VIDAL, Manuel SOLSONA à Elisabeth DELEUIL.

ABSENTS : Alain AUBERT, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Line DELHON, Eva FLORES, Joëlle GARCIA.

Secrétaire de séance : Patrick MORDELET

N° 4633

OBJET :

**Décision
modificative n°3
Budget général**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT		
DÉSIGNATION	DEPENSES	RECETTES
D 62878-01 Versement à d'autres organismes	+ 10 000 €	
D 6216-251 Personnel affecté par la Communauté d'Agglo	- 200 000 €	
D 6218-01 Autre personnel extérieur	+ 15 000 €	
D 739211 Attribution de compensation	+ 60 000 €	
D 678-01 Autre charge exceptionnelle	+ 70 000 €	
R 70848-251 Remboursement d'autres organismes		- 80 000 €
R 70875-01 Remboursement communes membres du groupement		+ 35 000 €
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	- 45 000 €	- 45 000 €
SECTION INVESTISSEMENT		
DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
D 1318-01 Autres subventions	+ 75 000 €	
R 1328-01 Autres subventions		+ 75 000 €
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	+ 75 000 €	+ 75 000 €
TOTAL GENERAL	+ 30 000 €	+ 30 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la décision modificative n°3 du budget principal, telle qu'elle est décrite ci-dessus

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le :

Affiché le : 18 OCT. 2019

le : 21 OCT. 2019

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 17 octobre 2019

Le Maire
Alain PACE

